



## PORTRAIT DE SCIENCE

**Hélène Baron, Ingénieure de prévention des risques professionnels - Délégation Régionale**

**CNRS Hauts-de-France**

**Alexandre Barras, Ingénieur de recherche et Assistant de prévention - Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie<sup>1</sup>**



© CNRS Hauts-de-France

### REGARDS CROISÉS

#### La prévention au CNRS Hauts-de-France

### QUELLES SONT VOS MISSIONS RESPECTIVES ?

**Hélène** : Au contact de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité (IRPS) de la Délégation Régionale Hauts-de-France du CNRS, j'anime le réseau des assistants de prévention (AP) de la circonscription et j'accompagne les unités de recherche en matière d'hygiène, de prévention professionnelle et de sécurité des personnes et des biens. Ma mission inclut notamment la gestion des demandes des AP et la proposition d'actions pour promouvoir la prévention au sein des unités, telles que la réalisation de visites de sécurité, l'analyse des accidents afin d'éviter leur répétition, ou la mise à jour du DUERP<sup>2</sup>. Ce travail s'effectue en priorité avec les assistants de prévention des trois bâtiments dont le CNRS est propriétaire dans la région, mais aussi en collaboration avec les conseillers prévention des autres co-tutelles.

**Alexandre** : Ingénieur de recherche à l'EMN exerçant sur le campus CNRS de la Haute Borne à Villeneuve-d'Ascq, j'ai dès mon recrutement souhaité m'engager comme assistant de prévention de mon unité. Ainsi, j'ai la charge de conseiller mon directeur d'unité dans la mise en oeuvre des mesures de sécurité et de prévention. J'exerce également une mission importante de sensibilisation au respect des consignes et règles de sécurité auprès de mes collègues et des nouveaux arrivants. Pour cela, j'assure des formations et mets à jour plusieurs documents utiles tels que le livret d'accueil, les procédures L2 et le DUERP. Je participe entre autres à la vérification périodique des équipements par rapport aux réglementations en vigueur.

### EN QUOI CONSISTE VOTRE COLLABORATION ?

**Hélène** : Intermédiaire de la coordination nationale du CNRS, j'informe les assistants de prévention de la circonscription des nouveautés en matière de santé et de sécurité au travail de notre organisme. Un relais qui passe notamment par un colloque annuel inter-tutelles dont je suis co-organisatrice, qui permet par ailleurs aux AP de se retrouver ensemble et d'échanger sur leurs problématiques professionnelles. De plus, si la prévention est soumise à des règles collectives, nous travaillons au service de la recherche scientifique, un domaine qui oblige à s'adapter à des risques particuliers. C'est pourquoi je m'appuie dans mon quotidien sur les assistants de prévention, comme Alexandre à l'EMN, qui ont une connaissance fine, technique et scientifique de leur environnement de travail, un complément essentiel à mes compétences généralistes.

**Alexandre** : La prévention est en effet avant tout un travail collectif. En plus de répondre aux sollicitations d'Hélène, par exemple en soumettant des informations annuelles selon des échéances précises, c'est aussi moi qui requiert son expertise ! Si je suis en capacité de fournir des connaissances techniques et scientifiques, la prévention n'est pas mon coeur de métier. Un important travail en amont et en coopération avec Hélène est obligatoire afin de mener des projets importants, comme l'installation d'un nouvel équipement ou d'une nouvelle activité scientifique. Ce soutien est primordial pour assurer la sécurité de mes collègues et légitimer mes interventions en matière de prévention. Notre collaboration repose sur un objectif commun : la prévention n'a pas pour but d'entraver la recherche, mais la sécuriser.

### QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS AUX AGENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL ?

**Alexandre** : Même si je suis un des référents de mon unité dans ce domaine, il est important de rappeler que chaque agent doit aussi être le propre acteur de sa sécurité ! Quand on agit pour sa sécurité, on agit aussi pour celles de ses collègues : chacune de nos actions peut avoir des répercussions sur celles des autres. Souvent, en matière de prévention, on a tendance à évoquer le "bon sens", mais c'est réducteur : nous n'avons ni les mêmes appréhensions, ni les mêmes limites face à un risque quel qu'il soit.

**Hélène** : Dans le même temps, il ne faut pas hésiter à challenger son assistant de prévention ! Non pas pour le remettre en cause, mais plutôt pour le questionner et suggérer des améliorations. Le rôle de l'AP n'est jamais figé, et il déploie ses missions avec l'appui des autres.

<sup>1</sup> IEMN — CNRS/ULille/UPHF/JUNIA/CLF

<sup>2</sup> Document unique d'évaluation des risques professionnels